Les conditions générales et particulières de vente

Définitions
Article 1 - transport urbain
Article 2 - Réservation en ligne
Article 3 - Formalités et responsabilité
Article 4 - Délits des voyageurs
Article 5 - Vols
Article 6 - Objets perdus
Article 7 - Modalités de paiement
Article 8 - Retards et non-présentation du voyageur
Article 9 - Bagages et colis
Article 10 - Responsabilité
Article 11 - Remboursement du voyageur
Article 12 - Cas de force majeure
Article 13 - Réclamations et litiges
Article 14 - Droit applicable
Conditions générales

Les conditions générales Monagence (ci-en, droit et siège social sur :

Sarl SN Distribution au capital de 50 000 euros

162 rue Paris 93100 Montreuil à Paris

RCS 537 533 509

Immatriculation : 20/06/2010

Code APE 4941A Transport routier de fret interurbain 4941B Location de camions 4941C Autres transports routiers de marchandises

Monagence ceux a essayé après de Compagnie Monagence (ci-après « Monagence ») et ses assurances responsabilité civile et professionnelle

Les présentes conditions générales et particulières de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de transport de bagages et colis effectuées par les taxis de la marque Monagence et ses filiales et ses divers intermédiaires indépendants (ci-l'ensemble de ses sociétés et d'organisation de voyage et/ou, ci-l'ensemble d'un mandataire à 1000 euros par ou dommages autres que corporels, et de 32 000 euros pour perte, vol ou détérioration des bagages et objets confiés.

Définitions

« Jetons de stationnement » : Jetons de stationnement de taxis.

« Tarif » : Tarif de transport de bagages et colis.

« Taxi » : Taxi de transport de bagages et colis.

« Tout client de transport » : Tout client de transport de bagages et colis.

« Tout client de transport » : Tout client de transport de bagages et colis.

« Tout client de transport » : Tout client